

Auto-saisine du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-A-028

séance du 22 juin 2017

Concernant le projet de micro-centrale sur le Nant Bénin

Le CSRPN a été informé d'un projet de micro-centrale qui impacterait le Nant Bénin. Le Nant Bénin est lauréat du label « site Rivières Sauvages » au titre de sa très grande valeur patrimoniale. Les entités prises en comptes sont le Nant Bénin (6 km) et ses deux principaux affluents (le ruisseau du Carroley – 1,2 km ; le Nant des Inversens – 0,9 km).

Au regard de la valeur patrimoniale de la rivière et des impacts potentiels du projet de micro-centrale sur le Nant Bénin (fonctionnement de l'écosystème, géopatrimoine...), le CSRPN estime qu'il n'est pas acceptable sans une analyse scientifique du dossier, de dévier une partie du débit du cours d'eau qui dans son état actuel a justifié l'obtention du label « site Rivières sauvages ».

Aussi, le CSRPN souhaite s'auto-saisir sur ce projet de micro-centrale et sollicite l'administration pour être rendu destinataire de tous les documents relatifs à ce projet, susceptibles d'apporter un éclairage scientifique sur les impacts des aménagements projetés sur le torrent.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

